



47^e année

**Mission Catholique
Communiqué d'information
du Mercredi 08 août 2018**

N. 32

EN MARGE DE L'ACTUALITE

TU NE TUERAS PAS

Le livre de l'Exode, en 20, 13, nous rapporte le 6^o commandement du Décalogue donné par Yhvh à Moïse : « *Tu ne tueras pas* ». Ce commandement affirme le droit essentiel et fondamental de tout être humain à la vie. Il vise à garantir ce droit contre toute tentative arbitraire et délictueuse. L'homicide est l'acte le plus négatif que puisse commettre l'Homme contre l'un de ses semblables. La conscience humaine le réproouve et le condamne de façon unanime. Dans la Bible, la vie appartient à Dieu et à lui seul, et chaque personne est à l'image de Dieu. Cependant, dans les 47 emplois que fait l'AT de ce verbe « tuer », aucun ne se réfère à la peine de mort ni à l'acte de tuer pendant une guerre. Il n'est pas non plus utilisé pour exprimer une action de Dieu ni pour donner la mort à un animal. D'autres verbes sont utilisés dans ces cas-là. L'interdiction de tuer exprimée dans ce 6^o commandement concerne donc théoriquement les homicides volontaires. On peut donc dire que ce 6^o commandement interdit l'homicide illégal, arbitraire. La peine de mort et le droit de guerre n'étaient donc pas compris dans ce commandement.

Sans entrer dans les débats concernant les excès commis par l'Institution dans le passé (inquisition, évangélisation par la menace des armes etc...), l'Eglise acceptait comme un « moindre mal » le recours à la peine de mort tel que prévu dans la législation de nombreux pays. Mais dans son Discours à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la publication de la Constitution apostolique *Fidei depositum* par laquelle Jean-Paul II avait promulgué le Catéchisme de l'Église Catholique, le Pape François a demandé de reformuler l'enseignement sur la peine de mort. Le Saint Père rappelait que « *de nos jours, la peine de mort est inadmissible, quelle que soit la gravité du délit commis par le condamné* ». Quels qu'en soient les modes d'exécution, cette peine « *implique un traitement cruel, inhumain et dégradant* ». En outre, on doit s'y opposer « *face au défaut d'appréciation du système judiciaire et à la possibilité de l'erreur judiciaire* ». Dans cette optique, le Pape François a demandé une révision de la formulation du Catéchisme de l'Église Catholique sur la peine de mort, de manière à affirmer que « *quelle que puisse être la gravité de la faute commise, la peine de mort est inadmissible, car elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne* ».

Dans une lettre adressée aux évêques par le Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi en date du 1^o Août 2018, a été promulguée la nouvelle formulation du numéro 2267 du Catéchisme de l'Église Catholique concernant la peine de mort. En voici le texte :

« 2267. *Pendant longtemps, le recours à la peine de mort de la part de l'autorité légitime, après un procès régulier, fut considéré comme une réponse adaptée à la gravité de certains délits, et un moyen acceptable, bien qu'extrême, pour la sauvegarde du bien commun.*

Aujourd'hui on est de plus en plus conscient que la personne ne perd pas sa dignité, même après avoir commis des crimes très graves. En outre, s'est répandue une nouvelle compréhension du sens de sanctions pénales de la part de l'État. On a également mis au point des systèmes de détention plus efficaces pour garantir la sécurité à laquelle les citoyens ont droit, et qui n'enlèvent pas définitivement au coupable la possibilité de se repentir.

C'est pourquoi l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que « la peine de mort est une mesure inhumaine qui blesse la dignité personnelle » et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde ».

Saluons cette prise de décision courageuse qui nous invite à découvrir plus profondément ce que signifie véritablement « être disciple de Jésus Christ ».

+ Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU

ARCHIDIOCESE

AGENDA DE MONSEIGNEUR JEAN PIERRE

... se rendra à Hikueru et Marokau du 16 au 23 août.

AGENDA DU PERE MOANA TEVAEARAI

Père Moana se rendra à Takume du 16 au 23 août.

AGENDA DU PERE JOËL

sera aux Marquises du 8 au 20 août.

AGENDA DU DIACRE ANTONIO

se rendra à Raroia du 9 au 23 août.

AGENDA DU PERE DENIS BERTIN

Précisions

Père Denis est en permission en France jusqu'au 17 août.

L'aumônerie militaire est fermée durant cette période et les messes dominicales sont suspendues jusqu'au dimanche 12 août inclus (reprise donc pour la solennité de l'Assomption avec messe à 10h00). Durant ce temps et pour toutes questions pastorales concernant l'aumônerie militaire (en particulier demande de sacrements de la part de militaires), contacter le Père Denis BERTIN par courriel (aumonier.denislouis.bertin@gmail.com) ou bien, si cela ne peut attendre, voir avec le Père Christophe BARLIER (40.50.30.01) qui assure l'intérim.

DIACRES PERMANENTS

Samedi 11 août 2018

Journée des Diacres à Paea

La journée de rencontre des diacres et de leurs épouses aura lieu le samedi 11 Août 2018 à PAEA.

Elle commencera à 07h30 pour terminer après le repas de midi.

MONASTERE SAINTE CLAIRE

Samedi, 11 août, la famille franciscaine fêtera sainte Claire. En cette occasion, une messe solennelle sera célébrée au Monastère des Clarisses par Monseigneur Jean-Pierre Cottanceau, à 18h. Vous êtes tous cordialement invités à vous joindre aux religieuses en ce jour de joie et d'action de grâce.

MOUVEMENTS DIOCESAINS

SECOURS CATHOLIQUE

Rappel

L'antenne du Secours Catholique située à la Mission est fermée depuis le lundi 09 juillet. La réouverture se fera le 13 août.

SERVICE DIOCESAIN DE LA CATECHESE

Comité Diocésain

Le Service Diocésain informe les membres du Comité Diocésain de la Catéchèse que la réunion de la rentrée est prévue samedi 11 août 2018 à 08h00 à la Paroisse du Sacré-Cœur de Arue et prendra fin à 11h30.

Rassemblement Diocésain

Il informe également que le rassemblement diocésain des catéchistes se déroulera à la paroisse de Maria No te Hau de TAUTIRA le samedi 18 août 2018 de 08h00 à 11h30.

COMMUNICATIONS SOCIALES

RADIO MARIA NO TE HAU

Radio Maria no te Hau diffusera sur ses ondes les enseignements suivants :

- > **Lundi 13 août** : « Espérer contre toute espérance » par Sr Monique-Marie;
- > **Mardi 14 août** : « L'Assomption ou la miséricorde de Dieu pour Marie » par P. Etienne RICHER ;
- > **Mercredi 15 août** : « Avec toi, je vais voir Marie, les saints, ma famille » par Emmanuel Houis;
- > **Jeudi 16 août** : « Apprendre à intercéder » par P Pierre-Marie Soubeyrand;
- > **Vendredi 17 août** : « N'aie jamais peur de Dieu » par P Marie-Michel

CENTRE DIOCESAIN DE RETRAITES

TIBERIADE

Mois d'Août

- > **10-11-12** : Communauté du Christ
- > **17-18-19** : Retraite communautaire de la Fraternité ND de l'Agapé
- > **24-25-26** : Renouveau Charismatique –
Thème : « Soyez dans la joie et l'allégresse »

ANNUAIRE DIOCESAIN

Le nouvel annuaire vient de paraître ! Il est disponible à la Librairie Pure Ora ou au secrétariat de l'archevêché.